

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Ludovic Ellefsen
M. Sylvain Côté

Mme Patricia Gardner
Mme Christiane Paquet
M. Gaby Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 14 août 2023
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion) (s/o)
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Adjudication du contrat de déneigement des propriétés - saisons 2023-2024 et 2024-2025
 - 11.2. Cain Lamarre / offre de service 2024
 - 11.3. CPTAQ / autorisation pour l'installation de la halte-paysage sur le chemin Bulwer
 - 11.4. Infotech / achat d'une banque d'heures
 - 11.5 Zoo de Granby / Offre de service pour la consultation de la restauration ou le reconstruction de la cheminée au Centre Saint-Martin
 - 11.6 OMH / Budget révisé
 - 11.7 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

- 11.8 Centre de services scolaire des Hauts-Cantons / Sécurité des élèves / Demande de dérogation à la distance de marche pour les élèves qui se rendent à l'école Ligugé
- 11.9 Ministère des Transports (MTQ) / Sensibilisation à la sécurité des piétons sur la route 251 (rue Principale)
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Kim Fillion, résidente du 266 rue Principale Est : Demande d'appui auprès de la Commission scolaire des Hauts-Cantons concernant la distance de marche de 0,8 km qui est établie pour que les élèves se rendent à l'école Ligugé sans avoir accès au transport scolaire.

20230901

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20230902

5.1. Séance ordinaire du 14 août 2023

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Aucun

20230903

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 11 septembre 2023.

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire fait mention des différentes rencontres auxquelles il a assisté, soit transport Acti-bus, Les services EXP concernant l'avis d'ébullition de l'eau et les prochaines étapes à venir pour le puits, rencontre à venir pour le barrage et le dossier avance et une rencontre à venir avec le Ministère des Transports (MTQ) concernant le pont sur la rue Principale.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, les travaux d'asphalte sur le chemin Bulwer sont terminée, la niveleuse et l'abat-poussière sur les chemins St-Isidore et Sawyerville, le by-pass pour l'aqueduc, les pompes d'égout ont arrêté de fonctionner le 6 septembre, taillage des cèdres, huile sur les estrades au terrain de balle, vols dans la toilette au Parc du Vieux-Moulin, les travaux sont entamés pour les salles de bain au Centre Saint-Martin.

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

8.3. Sécurité publique

Madame la conseillère Christiane Paquet fait un résumé de la réunion de la sécurité publique au quelle elle a assisté, les pompiers avec le camion étaient à la fête du village, information concernant les gyrophares verts, les visites de préventions ont du retard et elle a donné l'information au pompier que les panneaux des arrêts au coin des routes 208 et 251 seront installés très prochainement.

8.4. Embellissement

Des félicitations de la part des membres du conseil sont transmises au Maître Jardinier pour le nettoyage des plates bandes dans la municipalité et en particulier la plate bande au Parc du Vieux-Moulin.

8.5. Famille et Aînés

Aucun

8.6. Voirie

Aucun

8.7. Urbanisme et Environnement

Madame la conseillère Marie-Pierre Dubeau a assisté à une réunion du projet Oasis et en fait un résumé.

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

Madame la conseillère Patricia Gardner est satisfaite du grand succès de La Fête au village qui a lieu ce samedi dernier. Elle remercie tous les bénévoles qui ont rendu possible cette belle journée. Il est à prévoir un budget en 2024 pour l'amélioration des équipements pour les cuisines au Centre Saint-Martin et au Chalet des loisirs.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

À la bibliothèque, des étagères solides seront installées par Gilles Gendron pour la section des bandes dessinées, recherche de bénévoles à la bibliothèque et possibilité de fermeture de la bibliothèque ce jeudi à cause du manque de bénévoles. La conseillère Christiane Paquet se retire du comité de la bibliothèque et le conseiller Ludovic Ellefsen sera l'élu sur le comité de la bibliothèque.

10. **Présentation et adoption des comptes**

20230904

10.1. **Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 8 068,87 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 247 995,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20230905

10.1.1. **Présentation des salaires, frais de déplacements**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois d'août 2023 au montant de 11 790,65 \$ et il n'y a aucun frais de déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20230906

11.1. Adjudication du contrat de déneigement des propriétés - saisons 2023-2024 et 2024-2025

ATTENDU QU'un appel d'offres par voie d'invitation auprès de trois fournisseurs a été fait;

ATTENDU QU' une soumission a été reçue et que cette dernière est conforme;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'adjuger le contrat à Les Entretien M&S Létourneau au coût de quinze mille cent vingt-huit et un cent (15 128,01 \$) taxes incluses pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025 et au coût de cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (134,97 \$) taxes incluses à chaque fois pour le déneigement du stationnement de la salle communautaire (rue de l'Église) au complet.

ET D'autoriser le maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de déneigement des propriétés pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230907

11.2. Cain Lamarre – Offre de service 2024

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'autoriser le maire, le maire suppléant, la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale de la municipalité de Martinville à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230908

11.3. Halte-paysage / Demande de résolution d'appuie à la CPTAQ - M. Rhéal Rouleau – lot 5 487 148 aliénation d'une partie du lot (Partie totalisant 140 mètres carrés (0,014 hectares))

ATTENDU QUE M. Rhéal Rouleau est propriétaire du lot 5 487 148 et que Mme. Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Martinville, est mandataire dans le dossier;

ATTENDU QUE le demandeur sollicite une autorisation afin de pouvoir utiliser à une fin autre que l'agriculture une portion du lot 5 487 148 afin d'y aménager une halte-paysage;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole permettant de réaliser ce projet;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'espace hors de la zone agricole qui offre une vue en plongée sur le village et de laquelle nous pouvons identifier les éléments historiques mentionnés dans le projet d'interprétation ;

ATTENDU QU'il n'y aurait pas d'impact négatif par conséquence d'une autorisation sur le territoire environnant ;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal appuie cette demande à la C.P.T.A.Q. afin de pouvoir utiliser à une fin autre que l'agriculture une portion du lot 5 487 148 afin d'y aménager une halte-paysage.

Cette demande est présentée par le plan, dossier 1550-2, minutes 1418, préparé par Fournier et Tremblay, arpenteur-géomètre. Ce projet permettant l'érection d'UNE SEULE (1) résidence sur tout le terrain initialement enclavé à savoir le territoire couvert par le lot 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230909

11.4. Infotech / Achat d'une banque d'heures

ATTENDU QUE la banque d'heures précédemment acquise est épuisée;

ATTENDU QU'il n'y a pas de date d'expiration sur la banque d'heures;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU de faire l'acquisition d'une banque de vingt-six (26) heures auprès de la compagnie Infotech pour les services comptables et d'en défrayer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230910

11.5 Zoo de Granby / Offre de service pour la consultation de la restauration ou le reconstruction de la cheminée au Centre Saint-Martin

ATTENDU QUE la cheminée au Centre Saint-Martin devait être détruite, suite à une demande des assurances de la municipalité de Martinville;

ATTENDU QUE la cheminée est présentement utilisée par le Martinet Ramoneur (oiseau en péril) comme dortoir et site de nidification;

ATTENDU QUE le Zoo de Granby ont une expertise reconnue pour le suivi et la préservation des oiseaux et dans la construction de cheminées technologiques pour le martinet ramoneur;

ATTENDU QUE le Zoo de Granby propose deux options pour la consultation de la restauration ou la construction d'une cheminée adaptées aux besoins du martinets ramoneurs;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU d'accepter l'option 2 modifiée de l'offre de service du Zoo de Granby au montant approximatif de 7 900 \$ plus taxes pour les consultations de la restauration ou la construction d'une cheminée adaptée aux martinets ramoneurs, incluant un panneau d'interprétation (80 X 80 cm) pour la cheminée et d'autres panneaux qui couvriraient l'ensemble des espèces fauniques retrouvés dans le bassin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230911

11.6. OMH / Budget révisé

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office municipal d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Martinville (2144) pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2023 s'élève à 56 731 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Municipalité à cinq mille six cent soixante-treize (5 673 \$);

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter le budget 2023 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 16 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230912

11.7. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Côté
ET RÉSOLU à la l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Martinville demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députées Mme Geneviève Hébert, députée de Saint-François Coalition avenir Québec et Whip, l'honorable Marie-Claude Bibeau, circonscription Compton-Stanstead et à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

20230913

11.8 Centre de service scolaire des Hauts-Cantons / Sécurité des élèves / Demande de dérogation à la distance de marche pour les élèves qui se rendent à l'école Ligugé

ATTENDU QUE la portion de la route 251 à partir de la jonction de la route 208, jusqu'à la rue de l'Église est empruntée par des écoliers d'âges préscolaires pour se rendre à l'école Ligugé;

ATTENDU QUE ce tronçon de la route 251 n'est pas du tout adapté à une circulation piétonnière sécuritaire, quelque soit l'âge, à cause entre autre (photos jointes) :

- la largeur insuffisante de l'accotement sur un côté de la route;
- le mauvais état de la chaussée du côté de l'accotement opposé;
- la circulation fréquente de camions lourds et de gros tracteurs
- la topographie particulière de cette portion de la route (collines, courbes et angles morts)

ATTENDU QUE dans cette situation, il est **IMPOSSIBLE** de circuler en continu sur le même côté de la rue à partir de la jonction de la route 208, jusqu'à la rue de l'Église et qu'il n'existe aucun passage piétonnier sur ce tronçon;

ATTENDU QUE la sécurité des enfants de Martinville est primordiale;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Christine Paquet**

ET RÉSOLU de demander au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons d'émettre une dérogation à sa politique de distance de marche afin que **TOUS** les enfants d'âge préscolaire devant emprunter cette section puissent bénéficier du transport scolaire.

De faire parvenir ladite résolution à la direction générale du Centre de service scolaire des Hauts-Cantons, à la direction de l'école Ligugé et au Service de transports scolaire et de les inviter à se rendre sur les lieux pour constater la dangerosité de la situation et d'émettre la dérogation nécessaire, le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230914

11.9

Ministère des Transports (MTQ) / Sensibilisation à la sécurité des piétons sur la route 251 (rue Principale)

ATTENDU QUE la portion de la route 251 à partir de la jonction de la route 208, jusqu'à la rue de l'Église est empruntée par des marcheurs;

ATTENDU QU' il est **IMPOSSIBLE** de circuler en continue sur le même côté de la rue à partie de la jonction de la route 208, jusqu'à la rue de l'Église et qu'il n'existe aucun passage piétonnier sur ce tronçon;

ATTENDU QUE des enfants d'âges préscolaires doivent emprunter ce tronçon sur plus de 800 mètres;

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir la résolution numéro 20230913 au Centre de services scolaire des Hauts-Canton leur demandant d'émettre une dérogation à leur politique de distance de marche ;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU

1. De sensibiliser le Ministère des Transports (MTQ) à la dangerosité de la circulation piétonnière sur la route 251 (rue Principale);
2. De demander au MTQ de confirmer au Centre de services des Hauts-Cantons la dangerosité actuelle de ce tronçon pour les piétons;
3. De procéder à une analyse de la situation afin d'améliorer la sécurité générale des piétons sur ce tronçon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20230915

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”

